



Saint-Valère
2, rue du Parc
819-353-3450

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2024-02-29 15:15. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	1218, ROUTE 161
Cadastre(s) ou Lot(s)	5181198
Matricule	1403-84-9733-000-0000
Utilisation prédominante	8199 : Autres activités agricoles

Propriétaire

Nom	
Adresse postale	
Date d'inscription	Non Disponible

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	175.53 m	Superficie	21217.700 m2
Nombre d'étage		Année de construction	
Zonage agricole	Zoné en entier	Superficie zonée agricole	16217.700 m2
Exploitation agricole enr. (EAE)	OUI	Superficie totale EAE	16217.700 m2
Superficie totale EAE MAX	16217.700 m2	Superficie forestière	-
Superficie forestière EAE	-	Nombre de logements	1
Locaux non-résidentiels	0	Nombre de chambres	0
Lien physique		Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	73 500,00 \$
Valeur du bâtiment	336 200,00 \$
Valeur de l'immeuble	409 700,00 \$
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	376 308,00 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	33 392,00 \$



Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	2024	Année	2024
Proportion médiane	100.00	Proportion médiane	100.00
Facteur comparatif	1.00	Facteur comparatif	1.00
Valeur uniformisée	409 700,00 \$	Valeur uniformisée	409 700,00 \$
Date Valeur uniformisée	2022/07/01	Date Valeur uniformisée	2022/07/01

Taxes

Annuelles 2024

TAXE FONC. SÉC. PUBLIQUE AGRICOLE 2024	208,95 \$
TAXE FONC. SÉCURITÉ PUBLIQUE 2024	405,60 \$
TAXE FONCIÈRE 2024	1 352,00 \$
TAXE FONCIÈRE AGRICOLE 2024	696,50 \$
TAXE FONCIÈRE VOIRIE 2024	405,60 \$
TAXE FONCIÈRE VOIRIE AGRICOLE 2024	208,95 \$
CRÉDIT AGRICOLE 2024	(934,87) \$
TAXE ORDURE RÉSIDENIELLE 2024	288,95 \$
TAXE REG.EMPRUNT 390-2022 2024	135,20 \$
TAXE REG.EMPRUNT 390-2022 AGRICOLE 2024	69,65 \$
Total des taxes annuelles 2024 :	2 836,53 \$